



**Délibération n°2026-20**  
*Relative à l'affectation des résultats 2025*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.  
Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.  
Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5, et R2311-11 à R2311-13 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif 2025 ;

Considérant que l'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

- le résultat 2025 de la section de fonctionnement. Ce résultat étant constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (*recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre*), augmenté du résultat 2024 reporté de la section de fonctionnement,

- le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement, augmenté du solde d'exécution 2024 reporté de la section d'investissement,
- les éventuels restes à réaliser en investissement ;

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion ;

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	717 901,04 €
Recettes (b)	766 192,55 €
<b>Résultat de fonctionnement 2025 (c=b-a)</b>	<b>48 291,51 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	10 714 750,58 €
<b>Résultat cumulé (e=c+d)</b>	<b>10 763 042,09 €</b>

<b>Investissement :</b>	
Recettes (a)	3 705,61 €
Dépenses (b)	1 176,62 €
<b>Résultat d'investissement 2025 c=(a-b)</b>	<b>2 528,99 €</b>
Résultat d'investissement reporté N-1 (d)	619 119,55 €
<b>Résultat cumulé (e=c+d)</b>	<b>621 648,54 €</b>

### DECIDE

- d'affecter les résultats 2025 au budget 2026 du Syndicat mixte de l'aéroport de Lille Métropole, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Affectation des résultats sur l'exercice 2026</b>	
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	10 763 042,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté compte 001	621 648,54 €

Votes pour : 10  
 Ne participe pas au vote : 0  
 Abstentions : 2  
 Vote contre : 0

**Christophe COULON**  
 Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
 Date de signature : 26/06/2026  
 Qualité : PRESIDENT